RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
d'OBERBRONN

ARRETE MUNICIPAL
n° 209/2026
portant
Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants

CONSIDERANT la demande formulée le 28 octobre 2026 par la société SOBECA, concernant des travaux d'un nouveau raccordement électrique à effectuer rue de Born (en face du n° 7), pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX,

VU l'intérêt général,

VU la nécessité impérieuse de garantir la sécurité des autres usagers de ladite voie,

ARRETE

Article 1 : Du 16 novembre 2026 au 04 décembre 2026, la circulation de tous les véhicules, rue de Born, se fera par rétrécissement de chaussée et la circulation piétonne sera déviée sur le trottoir d'en face.

Article 2 : Pendant la période visée à l'article 1, le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société SOBECA.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à :

- M. le Major commandant la Brigade de Gendarmerie à 67110 NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Général à 67110 REICHSHOFFEN
- M. le Chef du Centre de Secours à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours à 67087 STRASBOURG CEDEX 2
- SMICTOM (29 rue Principale, B.P. 40081 à 67162 WISSEMBOURG Cedex)
- à la société SOBECA (2, rue de la 2ème Division Blindée à 67270 HOCHFELDEN)
- aux riverains de la rue de Born

Fait à Oberbronn, le 02/11/2026

Le Maire,

MAIRIE DE OBERBRONN (Bas-Rhin)

P. BETTINGER

26A Rue Principale 67110 OBERBRONN • ☎ 03.88.09.04.04 • Fax 03.88.09.65.12 • @ secretariat@oberbronn.fr